

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 5 juillet 2021 à 19 h 00

Excusés :

- Sandra VETTER procuration à Dominique MOLLIER
- Christine MARGUET procuration à Nathalie MARTEAU
- Mohamed EL ASAASS procuration à Christophe BERTHOLD
- Nathalie TITUS procuration à Christophe BERTHOLD

Absent :

- Marc NOE

soit 22 présences physiques et 4 procurations = 26 votants.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer. Mme le Maire ouvre la séance ordinaire de la réunion de Conseil Municipal du lundi 5 juillet 2021.

Secrétaire de séance : Léa FAIVRE-PIERRET.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le Maire souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux dans la salle de réception de la Mairie, qui n'avait pu être occupée depuis l'installation du Conseil Municipal, en raison de la crise sanitaire. Elle informe les membres présents que les places attribuées sont celles qu'ils occuperont pendant toute la durée du mandat.

Elle demande ensuite aux membres présents de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du mardi 15 juin 2021.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

ORDRE DU JOUR – Session ordinaire

1°) CHOIX D'UN CABINET POUR PROCEDER A LA REVISION DU P.L.U. (plan local d'urbanisme).

Mme le Maire rappelle qu'un appel d'offre a été lancé pour trouver un cabinet qui puisse procéder à la révision du PLU de Villers Le Lac.

Sept dossiers ont été retirés mais seulement 4 réponses ont été réceptionnées, qui sont les suivantes :

- Bureau Nature Environnement de Vincelles (39) pour un montant de 76.800 € TTC
- Cabinet d'urbanisme Dorgat de Dijon (21) pour un montant de 40.794 € TTC
- Initiative Aménagement et Développement / PRELUDE de Vesoul (70) pour un montant de 58.200 € TTC
- GEOSTUDIO / GEOHABITAT / CAPLA / BIOTOPE de Dijon (21) pour un montant de 62.343 € TTC.

Ces quatre dossiers ont été analysés par Elodie JOURNOT, Directrice des Services Techniques de la CCVM qui a fait un rapport à la commission MAPA/APPEL D'OFFRES.

Cette commission, réunie le 28 juin 2021, après discussion, propose au Conseil Municipal de suivre l'avis d'Elodie JOURNOT qui, après analyses, a placé le groupement GEOSTUDIO / GEOHABITAT / CAPLA / BIOTOPE comme étant le cabinet le mieux disant tant au niveau de la

composition de l'équipe qui sera affectée à ces travaux, à la bonne prise en compte des enjeux de notre territoire, à leurs références et aux exemples de rendus graphiques.

Les conseillers ont pu prendre connaissance de l'analyse faite sur les tableaux joints à la convocation qui donnaient toutes les informations relatives au prix des prestations et aux valeurs techniques des candidats.

Mme le Maire signale que lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal de septembre, il sera procédé à la mise en place d'une commission communale qui participera à ces travaux de révision du PLU.

Les conseillers municipaux qui souhaitent faire partie de cette commission voudront bien le signaler, sachant que, comme pour toutes les commissions communales, le nombre de membres sera limité à environ dix, sachant également que la majorité des réunions se dérouleront en journée.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

2°) DELEGATION A Mme LE MAIRE POUR SOLLICITER LES SUBVENTIONS.

Comme proposé lors de la réunion de Conseil Municipal du 15 juin 2021, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de lui accorder une délégation supplémentaire, qui lui permettra de déposer tout dossier de demande de subvention au fur et à mesure de l'avancement des projets, sans avoir à attendre une réunion de Conseil Municipal.

Cette nouvelle disposition s'inscrit dans une démarche de simplification administrative et d'efficience.

Cette délégation lui sera accordée pour la durée du mandat et elle rendra compte des décisions prises en application de cette nouvelle délégation à chaque conseil municipal qui suivra un dépôt de dossier.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

3°) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES.

A la demande de Mme JACQUARD, trésorière, des modifications doivent être apporter au budget communal :

- Régularisation pour les « amendes de police » 2020 imputées au compte 1332 alors que la trésorerie souhaite qu'elles soient imputées au compte 1342.
Il faut donc les enlever du compte 1332 et inscrire des crédits au compte 1342 pour un montant de 4.160 €.
Pour information, l'Etat rétrocède aux Communes le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque Commune.
- Autre régularisation : En 2019, lors de la location des classes mobiles qui étaient installées sur le plateau pendant les travaux d'extension de l'école, une caution a été versée qui a été imputée au compte 165.

La trésorerie souhaite que cette somme de 1.250 € soit imputée au compte 275.
Pour régulariser il convient donc d'ouvrir des crédits de ce montant au compte 275 et d'inscrire également une recette au compte 275 toujours pour cette même somme qui sera remboursée prochainement à la Commune, puisque les classes mobiles ont été enlevées.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

4 °) Questions diverses.

Aucune question n'a été déposées.

Mme le Maire, avant de lever la séance, rappelle :

Le défilé du 14 juillet à 19h sur la Place Droz-Bartholet qui sera suivi d'animations du Comité des Fêtes puis d'un feu d'artifice offert par la Municipalité.

Elle informe également les conseillers que le lundi 12 juillet à 19h, une petite réception, qui ne sera pas une inauguration, sera offerte aux commerçants du centre pour les remercier de leur patience, de leur compréhension pendant les travaux de réfection de la Place Droz-Bartholet. Une inauguration officielle sera programmée cet automne lorsque tous les travaux seront terminés.

Elle souhaite à tous de très bonnes vacances. Les commissions vont faire une pause pendant cette saison estivale, prochain conseil municipal en septembre, mais pas d'inquiétude, les services continuent de travailler. Elle espère retrouver tout le monde en forme dès septembre.

La séance est levée à 19h20.